

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 251

présenté par

M. Jumel, M. Peu, Mme Buffet, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Les vaccins contre la covid-19 sont gratuits.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire dans le marbre la gratuité des vaccins contre la covid-19.

Jusqu'alors gratuits les tests de dépistage virologique sont devenus payants. Avec cet amendement, nous souhaitons empêcher, que par un énième revirement de gestion, le Gouvernement envisage de mettre en place des vaccinations payantes.

Enfin, la communication officielle autour de la campagne de vaccination (spots publicitaires, affichages...) ne fait pas clairement apparaître le principe de la gratuité des vaccins, ce qui peut entraîner chez une partie de nos concitoyens un renoncement à la vaccination.